

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

**DELIBERATION 2022-12-86**

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GUIPAVAS ET LES  
PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à quatorze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 08 décembre 2022

Date d'affichage : 08 décembre 2022

En exercice : 33  
Présents : 29  
Votants : 33

**Etaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRÈRE Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN  
Aurélie MESLET à Catherine ANDRIEUX  
Simon DE MEYER à Yannick CADIOU  
Jean-Yves CAM à Isabelle BALEM

**Madame Claire LE ROY a été nommée secrétaire de séance.**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GUIPAVAS ET  
LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Guipavas a été sollicité par les Papillons Blancs du Finistère pour l'accueil d'enfants en situation de handicap sur le territoire de Guipavas.

Dans le cadre de leur politique handicap inclusif, le Ville de Guipavas et les Papillons Blancs ont la volonté de proposer un service adapté aux enfants en situation de handicap et de créer une antenne SESSAD (Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) sur le territoire communal.

Les interventions des SESSAD ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activités de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD.

L'objet de la convention est la mise à disposition des locaux de la Maison des jeunes à l'association des Papillons Blancs du Finistère afin de favoriser l'inclusion des enfants et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les locaux seront mis à disposition à titre gracieux selon le planning suivant : les lundis et mardis de 9h à 17h et les jeudis de 9h à 12h (hors vacances scolaires)

La convention de partenariat est établie pour une période de 3 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Guipavas et les Papillons Blancs du Finistère.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

PJ : Convention.

**Avis de la commission :**

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

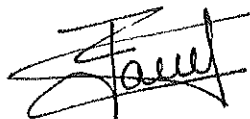
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 15 DECEMBRE 2022

La secrétaire de séance,



Claire LE ROY

Le Maire,



Fabrice JACOB

